

Règlement intérieur

Le Clos Serein

Tout d'abord, nous vous souhaitons la bienvenue au Clos Serein. Nous sommes heureux de vous recevoir dans notre belle maison et souhaitons que vous appréciiez son charme et son confort et surtout son calme et sa sérénité.

Pour que la magie opère, nous sommes obligés de fixer certaines règles. Les voici énumérées pour vous, ci-dessous. La réservation de l'une de nos chambres implique l'acceptation de ce règlement.

Les arrivées

Afin de pouvoir vous recevoir dans les meilleures conditions, votre accueil se fera à partir de 16h le jour de votre arrivée, et jusqu'à 19h. Les arrivées tardives, ou au contraire précoces, feront l'objet d'une entente préalable.

Les départs

Le dernier jour de votre séjour, les départs se font au plus tard à 11h, ceci afin de pouvoir disposer du temps nécessaire pour vous offrir le meilleur confort.

Les petits déjeuners

Les petits déjeuners sont proposés à l'extérieur et si le temps ne le permet pas, ils seront pris à l'intérieur, entre 8h30 et 10h00.

Les chambres

- Les chambres ne sont pas prévues pour prendre des repas. Une table et des chaises en extérieur, devant chaque chambre sont prévues à cet effet.
- Des dispositifs audiovisuels sont à votre disposition ; le son en sera modéré à partir de 22h.
- L'accès à la Wifi est possible gratuitement. Le téléchargement illégal est interdit.
- Chaque chambre est équipée d'un mini bar réfrigéré, proposant des boissons à votre disposition, qui vous seront facturées en fin de séjour, si consommation.
- Un passage de propreté sera effectué quotidiennement dans les chambres, le linge de toilette étant renouvelé si cela s'avère nécessaire. Les grosses souillures seront à la charge du client. Les objets de valeurs (bijoux, moyens de paiement, etc.) ne doivent pas être laissés dans les chambres, ou dans les véhicules en stationnement ; les hôtes déclinant toute responsabilité en cas de disparition de ces objets.

La piscine

- La piscine étant une piscine familiale, son usage est réservé uniquement aux membres de la famille du propriétaire et aux personnes résidants dans les chambres d'hôtes.
- L'usage de la piscine est sous la responsabilité des parents.
- Tout enfant de moins de 13 ans, non accompagné par un parent majeur, n'est pas autorisé à accéder à l'espace piscine.
- Tout jeux bruyant, jet d'objet, sont interdit dans et autour de la piscine.
- Plongeurs et sauts depuis le bord sont interdits.
- Les usagers de la piscine s'engagent : à prendre une douche avant le bain et à éviter de se baigner après avoir utilisé une crème ou une huile solaire.

- Tout usager de la piscine doit être couvert par une assurance responsabilité civile défense et recours.
- Le propriétaire, sur manquement répété à l'un des articles, peut retirer l'autorisation d'accès à l'espace piscine qu'il a préalablement accordée, sans dédommagement, quel qu'il soit.
- Les animaux ne sont pas admis. En cas de non-respect de cette clause, Le Clos Serein refusera les animaux. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture de réservation de sorte qu'aucun remboursement ne peut être envisagé.

Le bruit

- Pour que tout le monde profite au maximum de notre qualité de vie, nous n'autorisons pas les fêtes au sein de notre établissement.
- Nous invitons nos hôtes à ne pas faire de bruit entre 20h et 9h du matin.

Dispositions générales

- En respect du décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif. La totalité de l'établissement, hors extérieur, est donc « non-fumeur ».
- Nous prions nos hôtes de présenter une tenue décente en toute occasion, et d'être habillés, chaussés, lors des déplacements dans les parties communes.
- Les clients s'engagent à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour, à déclarer et assumer financièrement toute dégradation éventuelle dont ils pourraient être responsables.
- Les enfants évoluant au sein de la propriété sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.
- La salle commune est laissée à la libre disposition des hôtes.
- Enfin, le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenus au cours du séjour dans la propriété.

Nous comptons sur votre collaboration pour :

- Éviter de laisser l'éclairage inutilement en fonction.
- Privilégier une utilisation raisonnable de la consommation d'eau.
- Permettre le bon fonctionnement du système d'assainissement individuel en ne jetant rien d'autre dans les toilettes que le papier hygiénique, les autres déchets ayant une poubelle prévue à cet effet.
- Éviter de mélanger le linge de toilette utilisé avec celui dont vous n'avez pas eu l'usage.
- Nous vous demandons de bien vouloir utiliser les draps de piscine uniquement pour la baignade en piscine.
- Réduire l'utilisation de la clim et du chauffage.
- Couper le chauffage ou la clim quand vous ouvrez les fenêtres.
- Aidez-nous à respecter le tri collectif dans les poubelles prévues sur le parking du bas.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension, et vous souhaitons un excellent séjour.